

Le gouvernement vient de rendre publique les ordonnances sur la réforme du travail. La Confédération a annoncé que FO votera CONTRE les ORDONNANCES présentées dans les Instances consultatives officielles, dans les prochains jours. Et ce, malgré une participation active de notre Organisation à la concertation qui s'est déroulée tout l'été et qui a permis de « limiter la casse ».

Au final, ces textes constituent aujourd'hui une régression sociale inacceptable !

Ces ordonnances vont encore plus loin dans la remise en cause de la hiérarchie des normes et donnent une priorité claire à toujours plus de flexibilité !

- L'encadrement législatif des contrats de type CDD, intérimaires, contrats de chantiers est désormais transféré à la branche pour plus de **précarité** ;
- les délais de recours pour licenciement abusif sont **réduits** et la procédure est rendue plus **complexe** pour les salariés ;
- un simple accord dans l'entreprise peut organiser un plan de départ volontaire (rupture conventionnelle collective) et permettre de « déguiser » des **plans de licenciements** ;
- les primes d'ancienneté, 13ème mois, de nuit, congés supplémentaires pourront être **supprimés** ou revus à la baisse par simple accord au détriment des dispositions conventionnelles ;
- les instances représentatives du personnel sont fusionnées dans un comité unique **réduisant** les moyens d'actions des élus ;
- en cas de licenciements économiques, le périmètre d'appréciation des difficultés d'une entreprise internationale sera **limité** au national.

Ces ordonnances se situent dans un ensemble de mesures d'Austérité contre les salariés du privé et du public : suppression d'emplois de fonctionnaires. Gel du point d'indice, augmentation de la CSG, remise en cause des APL, mise au chômage de centaines de milliers d'emplois aidés...

C'est une volonté de déréglementer tout ce qui constitue les droits collectifs socialisés, issus de 1945 : sécurité sociale, Retraite, assurance chômage...

Pour le retrait des ordonnances !

TOUS A LA MANIFESTATION !